

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt octobre,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 12 octobre 2023, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Sylvie AULIVIER, Henri-Pierre BABEAU, Iréna BARDINET, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Jean-Michel GIRAUD, Nathalie LALLEMAND, Julie MÉNARD, Garance PATARIN-CHAPENOIRE, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU, Armand ROQUIER et Stéphanie SIMONNEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Valérie MARSAULT (Pouvoir donné à Henri-Pierre BABEAU) et Sandrine PASSEBON (Pouvoir donné à Garance PATARIN-CHAPENOIRE).

Absents : Mathieu BÉRARD, Jean-Louis CANTET, Gilbert NASARRE et Mathieu POUGNAND.

Secrétaire de séance : Daniel FONTENEAU

OBJET : Attribution complémentaire d'une subvention aux associations pour 2023

Garance PATARIN-CHAPENOIRE, titulaire du pouvoir donné par Sandrine PASSEBON absente à cette séance, informe l'assemblée de sa non-participation au vote au titre dudit pouvoir, Mme PASSEBON étant intéressée à l'affaire qui en fait l'objet (article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales).

Le Maire expose.

Le Maire rappelle que l'attribution de subventions aux associations pour l'année 2023, pour la contribution à leurs frais de fonctionnement, a été votée par l'assemblée par délibération du 2 juin 2023, selon les règles suivantes :

- Faire une demande (subvention plafonnée à la demande selon budget prévisionnel)
- Dossier préétabli complet
- Création d'une association : 130 €
- Nombre de licenciés : 2 € par adhérent - Minimum 80 €
- Nombre de jeunes : 50 € par tranche de 25 jeunes - Minimum 50 €
- APS : 50 € pour 1 cycle, 100 € à partir d'un deuxième
- Valorisation du patrimoine : 500 €
- Affiliation à la Fédération Française du Sport Adapté : 30 € par adhérent

Une nouvelle association dénommée « L'ES-Gazelles » a été créée le 3 août 2023. Cette association domiciliée à la Mairie d'Échiré est composée de 8 adhérentes de l'association E.S-G Running, club de courses à pied basé sur les communes d'Échiré et Saint-Gelais. Ces 8 femmes participeront du 24 février au 3 mars 2024 à La Sénégazelle qui est une épreuve 100 % féminine associant course à pied et action solidaire auprès des enfants.

Durant 5 jours, elles parcourront tous les matins entre 8 et 11 kilomètres à destinations d'une école dans le but de remettre des fournitures scolaires aux enfants. Chacune d'entre elles doit collecter 40 kilos de fournitures.

L'association L'ES Gazelles aura vocation à perdurer deux années puisque 6 adhérentes de l'association E.S-G Running ont validées leurs inscriptions pour participer à la Sénagazelle 2025.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **d'approuver le principe du versement de subventions aux associations, pour la contribution à leurs frais de fonctionnement ;**
- **de se prononcer sur la proposition complémentaire faite ci-après pour l'année 2023 :**

Association	PROPOSITION subvention 2023
L'ES-Gazelles (nouvelle association-cr�ation)	130 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimit  des votants (Mme Garance PATARIN-CHAPENOIRE n'ayant pas pris part au vote au titre du pouvoir que lui a donn  Mme Sandrine PASSEBON absente   cette s ance).



Le Maire,
Thierry DEVAUTOUR

Fait et d lib r  le 20 octobre 2023

Le secr taire de s ance,
Daniel FONTENEAU

Certifi  ex cutoire.

Re u en Pr fecture le : 25 OCT. 2023
Notifi  ou publi  le : 25 OCT. 2023